



- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**
 Plan de Prévention des Risques (Multirisque)
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 Monument historique inscrit
 Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- AS1 - CONSERVATION DES EAUX**
 Périmètre de Protection Éloignée
 Périmètre de Protection Rapprochée
 Périmètre de Protection Immédiate
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 Hydrocarbures
- IT - GAZ**
 Servitudes relatives au stockage de gaz souterrain
- FONDS DE CARTE**
 Limites de communes
 Bâtiment
- RESEAU ROUTIER**
 Autoroute
 Nationale
 Départementale
 Autre

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (13b) (TRAPL) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
 La position de l'ouvrage ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-36 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : IGN-BD/OP06/2016 ; DRIEE-F ; DDT95 (SUP_12_2016)
 Auteur : DDT95/ENV/13G
 Date : 22 décembre 2016

**COMMUNE D'HODENT
 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**



N° INSEE : 95309 Echelle : 1/5000